

02.03.2018 – 19:20 Uhr

## Décision du Conseil fédéral relative à la prévoyance vieillesse : Travail.Suisse demande seulement une base de financement

Bern (ots) -

Les propositions pour la réforme de la prévoyance vieillesse que le Conseil fédéral a présentées aujourd'hui démontrent ce qui est connu depuis longtemps : la prochaine révision sera plus coûteuse - en premier lieu en raison de la pression démographique qui s'accroît. Pour Travail.Suisse, l'organisation indépendante des travailleurs et des travailleuses, il est clair que l'AVS a besoin d'un financement additionnel solide. Le point fort de la prochaine réforme doit obligatoirement être celui-ci. Dans cette optique, la décision du Conseil fédéral est positive. Des réductions de prestations n'entrent pas en ligne de compte - nous devenons toujours plus vieux et serons toujours plus nombreux à la retraite, mais nous n'aurons pas besoin de moins d'argent pour vivre.

La population est prête à participer davantage au financement de la prévoyance vieillesse si les prestations sont assurées. Cela vaut particulièrement pour l'AVS. Travail.Suisse défend par conséquent seulement une base de financement, sans réductions de prestations. Le coeur de la proposition doit au minimum prévoir un pourcent de TVA supplémentaire dit des « baby-boomers ». En plus, il faut trouver d'autres sources de financement, comme le relèvement des cotisations salariales. D'autres sources de financement sont à examiner afin de répartir le financement sur le plus grand nombre d'épaules possible. Du point de vue du niveau de financement, les propositions du Conseil fédéral vont dans la bonne direction.

Un âge de la retraite des femmes plus élevé est difficile

Un financement supplémentaire combiné avec un âge plus élevé de la retraite des femmes, comme le Conseil fédéral le propose, est problématique. Payer plus et pour cela travailler plus longtemps n'est pas accepté par la population. Matthias Kuert Killer, responsable de la politique sociale chez Travail.Suisse, le dit : « Nous doutons beaucoup qu'une telle proposition soit capable de rassembler une majorité ». Si l'on doit aussi parler des prestations, il faut dès lors de meilleures rentes AVS pour les revenus les plus bas. La réforme actuelle des rentes est par conséquent à vérifier.

En ce qui concerne le second pilier, le Conseil fédéral veut élaborer des propositions avec les partenaires sociaux. Kuert Killer avertit : « Nous sommes prêts à nous atteler à cette tâche, même si la méfiance de la population est très grande. Le fait que les banques et que les assurances gagnent beaucoup d'argent avec la prévoyance professionnelle et verse d'énormes gains à des actionnaires privés joue un rôle déterminant ». Si l'on discute à nouveau de la baisse du taux de conversion minimal, il est indispensable de régler ces problèmes. De plus il est clair que la baisse du taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle doit être compensée. Des baisses de rentes dans le cadre obligatoire de la LPP n'entrent pas en ligne de compte. Le but constitutionnel de maintenir le niveau de vie après la retraite doit être assuré.

Contact:

Matthias Kuert Killer, responsable de la politique sociale,  
Travail.Suisse, Mobile: 079 777 24 69

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100812966> abgerufen werden.